



Déclaration liminaire de la Formation spécialisée ENFiP Réunion du 21 juin 2023

Monsieur le Président,

La page des retraites n'est pas tournée et ne le sera jamais. : Avec plus de 900 000 manifestants, la 14^e journée unitaire interprofessionnelle de grève et manifestations du 6 juin a témoigné une nouvelle fois du rejet profond de la loi. La séquence retraite finit de démontrer l'impasse du « dialogue social » dans sa conception développée par le gouvernement, conception dans laquelle l'existence du dialogue prend le pas sur ce qu'il produit.

Le Ministre de la Fonction et de la transformation publiques a annoncé le 12 juin une augmentation de la valeur du point d'indice limitée à 1,5 % alors que l'inflation est aujourd'hui de 5,1 % ! Alors que la perte de pouvoir d'achat depuis juin 2010 marquant le début de la longue période de gel s'élève désormais à plus de 16 %, cette mesure de 1,5 % applicable au 1er juillet 2023 est donc largement insuffisante. Les 5 points uniformes accordés à tout les agent·es à la date tardive du 1er janvier 2024 ne sont pas de nature à répondre aux revendications salariales et aux pertes intervenues. Pire encore, le ministre propose de recourir à l'octroi d'une prime dite de « pouvoir d'achat ». Celle-ci serait d'une part, dégressive de 800 à 300 euros et, d'autre part, ne concernerait qu'une partie des salarié·es. Cette rémunération ne sera pas prise en compte pour la retraite. De plus, elle ne semble pas être reconductible. Cerise sur le gâteau : elle serait attribuée au bon vouloir des employeurs territoriaux ! Ce manque de considération pour les personnels de la Fonction publique, fonctionnaires et agents non titulaires, est parfaitement scandaleux et constitue aussi un manque de considération pour les usager·es des missions publiques. Les mesures d'accompagnement qui ont été annoncées, par leur caractère parcellaire, ne règlent pas plus le contentieux salarial : reconduction de la garantie individuelle de pouvoir d'achat, revalorisation des frais de mission, meilleure prise en charge des abonnements aux transports collectifs, revalorisation du barème de monétisation des comptes épargne-temps. Cela étant dit, en procédant à une deuxième augmentation du point d'indice en l'espace d'un an, le gouvernement reconnaît de fait qu'il s'agit du seul moyen de faire face efficacement à l'inflation.

Avant d'aborder le fond des sujets, nous souhaitons revenir sur la forme et le fonctionnement de notre première FS et du 1^{er} GT. Nous sommes bien conscients que l'ensemble des acteurs subissent les incuries du Secrétariat Général, incapable de préparer un projet de RI sur un décret datant de plus de 3 ans.

Ceci-dit, après « l'excellente » formation webinaire que les élus ont suivi le 26 mai dernier, nous savons enfin pourquoi nous n'avons toujours pas de RI. Le Secrétariat Général se dédouane, la faute est à faire porter sur les seules OS, et sur leurs mouvements de grève. Incapable d'assumer, pire encore le SG continue de se moquer de nous !

Du passé faisons table rase, les représentants CGT souhaitent que l'ensemble de cette Formation Spécialisée travaille dans le souci supérieur de la santé, de la prévention et de la sécurité des agents.

Malgré l'inscription à l'ordre du jour suite à la demande des représentants du personnel de la question de l'audit psychologique, nous n'avons pas trouvé de devis correspondants.

Faisons un court rappel historique.

Les représentants du personnel du CHSCT du Puy-de-Dôme, dont relevait l'établissement clermontois de l'ENFiP avaient reçu un courriel le 28 juillet 2022 indiquant que la direction nationale de l'ENFiP ne souhaite pas que la procédure d'audit envisagée lors du dernier CHSCT soit entreprise au dernier quadrimestre en 2022, et qu'elle était reportée avec la mise en place du comité social de l'ENFiP dont l'installation prendra effet au 1er janvier 2023.

Le devis élaboré par EIPAS, à la demande de la CGT soutenue par les autres OS, se montait à 5 400 € TTC pour l'établissement clermontois.

Lors de la FS du 30 mars dernier, il était clair pour nous, et cela semblait clair pour tout le monde, que l'audit évoqué et qui serait généralisé sur l'ensemble des structures de l'ENFiP, serait un audit psychologique. Ceci a été confirmé lors du GT DUERP où sur des items, tels que la perte de sens, et plus généralement les risques psychosociaux, il a été question de compléter ce diagnostic psy par un audit interne mené par la MRA. Jamais personne n'a évoqué un audit fourre tout tel que présenté dans le PAP, estimé à 100 000 €.

Ce point nécessite une clarification en séance.

Concernant les fiches de signalement, et notamment l'absence de celle relative à la tentative de suicide survenue à Lyon fin 2022, la CGT tient à rappeler que les membres de la formation spécialisée sont tenus au secret de débats qui se déroulent dans cette instance. Si on peut légitimement comprendre la volonté de discrétion de la famille, il n'en demeure pas moins qu'une tentative de suicide est un acte très grave dont le risque est qualifié d'intolérable, que celle-ci ait eu lieu sur le lieu de formation ou au domicile du stagiaire pendant sa formation.

Lors de la FS du 30 mars, l'ENFiP s'était engagée à nous fournir une fiche de signalement qui ne figure pas dans les documents transmis.

Notre formation spécialisée se doit d'être exemplaire quant à l'utilisation des crédits qui lui sont alloués. Aussi, il faut rappeler que cette dotation doit permettre aux formations spécialisées de financer des actions qui soient exemplaires en matière de santé, de sécurité ou d'amélioration des conditions de travail, complémentaires à des actions directionnelles ou urgentes. Cette dotation spécifique ne doit donc pas servir aux financements des actions courantes de prévention des risques (rénovation, entretien des bâtiments...) qui sont financées par les directions.

Afin de respecter le processus démocratique de notre instance, il est nécessaire que les décisions soient prises en instance. Le recours à une consultation des représentants par mail doit être exceptionnelle et justifiée.

Au sujet du DUERP/PAP, beaucoup de choses sont à dire.

Le nombre croissant de stagiaires, le manque de personnel, la digitalisation, le 4+1, la fermeture de services ont considérablement aggravé les souffrances liées à l'organisation du travail au sein de l'ENFiP.

Ces situations qui mettent en difficulté les agents perdurent et restent sans réelles solutions.

Les risques psycho-sociaux sont toujours présents, et se sont même beaucoup développés cette année. Leurs conséquences sur la santé des agents sont particulièrement préoccupantes (arrêts de travail, démotivation, sentiment de perte de sens dans les missions accomplies, non reconnaissance de la part de la hiérarchie des efforts effectués, etc.)

Si ces symptômes sont communs à chaque établissement, les causes de ses symptômes peuvent varier d'un établissement à l'autre en raison des facteurs qui eux-mêmes varient : publics accueillis différents, temps de pause dans l'enseignement sur une année permettant de se concentrer exclusivement aux autres missions qui lui aussi diffère...

Les documents présentés ne reflètent pas fidèlement les conclusions du GT DUERP de 2023.

En effet, les participant·e·s ne retrouvent pas l'audit psychologique pourtant évoqué à de nombreuses reprises, mais s'y substitue un audit fonctionnel chiffré à 100 000 €.

En l'absence de modification en séance, les représentant·e·s du personnel CGT ont décidé d'émettre un avis défavorable sur le PAP.

Lors du GT préparant cette réunion, nous avons évoqué la tenue d'un groupe de travail afin de concevoir une articulation pour le bon fonctionnement de cette formation spécialisée. Dans le compte rendu du GT du 31 mai, il est indiqué qu'une suite favorable sera donnée à cette demande. Pensez-vous que nous pourrions fixer une date ?

La création du serveur est une réelle avancée pour le bon fonctionnement de cette instance et nous tenons à saluer sa mise en place.

Nous demandons que cette déclaration liminaire soit annexée au PV de cette Formation Spécialisée.